

PGO POUR LES RÉCOLTES DANS LES TERRES À BOIS

PLANIFICATION D'UNE RÉCOLTE

Pour plus de renseignements ou pour obtenir un exemplaire du manuel *A Landowner's Guide To Selling Standing Timber* (en anglais seulement), veuillez contacter l'Ontario Woodlot Association au 888 791-1103.

Une terre à bois bien gérée doit être considérée comme un investissement, à votre avantage et comme héritage pour les générations à venir.

La planification adéquate d'une récolte vous permettra :

- ▶ de maximiser les revenus provenant de la récolte
- ▶ de maximiser les profits futurs
- ▶ de protéger et de mettre en valeur les caractéristiques naturelles telles que les habitats fauniques et les ressources en eau
- ▶ d'améliorer les autres valeurs forestières telles que le bois de chauffage et la production de sirop d'érable
- ▶ de créer ou d'améliorer les débouchés de loisir comme la randonnée et la chasse
- ▶ de respecter les réglementations locales comme celles sur la coupe des arbres

Avant de vendre

Votre terre à bois est un bien précieux. Mais il ne s'agit pas seulement de bois d'œuvre. Tenez compte de tout ce qu'elle contient, comme les habitats fauniques, les ressources en eau, les possibilités de loisir et les valeurs esthétiques. Avant de récolter, assurez-vous que votre terre à bois est protégée!

- ✓ Faites des recherches. Si vous n'êtes pas sûr de la valeur des produits forestiers comme le placage ou les grumes de sciage, prenez le temps d'effectuer des recherches de base. Comment pouvez-vous obtenir un prix juste si vous ne connaissez pas les prix du marché?
- ✓ Planifiez d'avance. Dressez l'inventaire de votre terre à bois. Informez-vous de la variété, de l'âge et du nombre d'arbres qui poussent sur votre terre. Préparez un plan de gestion. Que vous effectuiez une récolte pour avoir une source de revenu ou pour d'autres objectifs, vous tirerez toujours avantage d'une planification anticipée.
- ✓ Choisissez les arbres à récolter. Choisissez et marquez les arbres que vous avez l'intention de vendre. Les arbres doivent être marqués de manière à ce que vous puissiez comparer les offres des acheteurs intéressés avec précision. N'oubliez pas qu'il est dans votre intérêt d'avoir une terre à bois saine et productive après la récolte.
- ✓ Obtenez plus d'une offre. Obtenez des offres d'au moins trois acheteurs différents afin de vous assurer d'obtenir une juste valeur pour votre bois. Un conseiller en foresterie peut vous aider.
- ✓ Demandez des références et signez un contrat. Vérifiez les références afin de garantir que les précédents clients de votre acheteur ont été satisfaits de leurs récoltes. Assurez-vous de signer un contrat pour protéger vos intérêts.
- ✓ Supervisez la récolte. Passez du temps sur votre terre à bois pendant la récolte afin de vous assurer que le travail est effectué de manière satisfaisante.



À moins d'être qualifié pour marquer les arbres, embauchez un conseiller en foresterie pour le faire. Le marquage adéquat vous rapportera de l'argent et protégera votre investissement.

PLANIFICATION DES ACTIVITÉS POUR LA RÉCOLTE FORESTIÈRE

Le moment de récolter est donc venu. Le plan de gestion de la zone boisée a été préparé, le conseiller a marqué les arbres et vous êtes prêt à vendre le peuplement forestier sur pied.

Cependant, avant de planifier la récolte, il faut franchir les étapes suivantes :

- ✓ Inventoriez des arbres marqués. Vous devez savoir combien d'arbres de chaque espèce ont été marqués afin de pouvoir faire un suivi.
- ✓ Obtenez une estimation du volume de récolte par espèce que vous prévoyez vendre. Assurez-vous d'avoir ces renseignements pour chaque type de produit: le nombre de grumes de placage, de grumes de sciage, d'arbres rebuts, etc. Un résumé de ces renseignements facilitera le processus d'appel d'offres et vous fournira une estimation de la valeur totale de la récolte.
- ✓ Raffermissiez les estimations après le cubage. Souvenez-vous que les estimations du volume du peuplement forestier sur pied ne sont que des estimations. Les grumes qui se trouvent à la jetée sont cubées ou évaluées afin de calculer plus précisément le volume marchand de chaque grume récoltée. Le cubage tient compte de l'écorce mais ne la comprend pas et la proportion du volume d'arbres tarés par la pourriture, des cavités, des maladies, etc.
- ✓ Si vous décidez de vendre votre propre bois, qu'il s'agisse du peuplement forestier sur pied ou du bois à la jetée (après l'avoir récolté vous-même), vous pouvez communiquer avec des bûcherons, collaborer avec un conseiller en foresterie ou mettre une annonce dans le *Forest Products Marketing Bulletin* de l'Association forestière de l'Ontario ou le *S&W Report* de la Ontario Woodlot Association.
- ✓ Trouvez la meilleure façon de vendre votre bois en consultant un conseiller en foresterie. Ces méthodes ont des avantages et des inconvénients :
 - une offre forfaitaire: une offre pour tous les produits de la récolte
 - une vente en grande quantité graduée : la vente est basée sur des prix convenus pour les diverses catégories de bois (placage grumes de première qualité, etc.)
 - une vente à valeur partagée: un partage convenu du revenu reçu de la scierie avec l'entrepreneur (comme un partage à parts égales).



Examinez les offres pour la récolte avec votre conseiller.

Vous trouverez un échantillon de Contrat de vente de peuplement forestier sur pied page 126.



La vente en grande quantité graduée donne à l'acheteur et au vendeur une estimation précise du total et du type de volume marchand offert.

VALEUR DU PEUPEMENT FORESTIER SUR PIED (\$ PAR 1 000 PIEDS-PLANCHES*) POUR LES GRUMES DE SCIAGE, PAR RÉGION - 2006

ESPÈCE	EST (LANARK-STORMONT)	CENTRE NORD (NORTH BAY – PEMBROKE)	SUD-OUEST (NIAGARA – LAMBTON)
TILLEUL D'AMÉRIQUE	100-250	90-150	135-270
CERISIER TARDIF	250-400	150-450	700-1 100
ÉRABLE À SUCRE	150-600	150-350	550 – 1 200
CHÊNE ROUGE	200-500	100-200	400-600
FRÊNE BLANC	100-150	75-150	180-400
PIN BLANC	75-200	100-200	90-225

Source: *Ontario Forest Products Marketing Bulletin*, juillet-août 2006.

* Un pied-planche = 12 pouces carrés et un pouce d'épaisseur

PGO POUR LA RÉCOLTE

La récolte de la zone boisée peut être effectuée par le propriétaire ou, si l'on vend le peuplement forestier sur pied, par l'entrepreneur.

✓ Avant de récolter, n'oubliez pas de tenir compte :

- ▶ de la saison où l'on récolte et du moment des activités afin d'éviter les dommages
- ▶ des points d'accès à la terre à bois et de l'emplacement des limites de la propriété
- ▶ de la compensation pour les dommages aux arbres qui restent (par l'entrepreneur)
- ▶ de l'emplacement des sentiers, des routes et des jetées
- ▶ des PGO adéquates dans les endroits fragiles comme les cours d'eau et les zones humides.

Les récoltes bien planifiées ne peuvent prévenir les dommages irréparables, surtout aux endroits fragiles comme cette forêt de feuillus de milieu humide.



Routes et traversées

- ✓ Construisez les routes sur les sols et aux endroits bien drainés (p. ex. terrasses) pour éviter la formation d'ornières et le compactage.
- ✓ Évitez les zones humides et les cours d'eau si possible.
- ✓ Si vous devez traverser des cours d'eau :
 - ▶ faites peu de traversées
 - ▶ laissez la végétation tampon intacte
 - ▶ traversez à angle droit
 - ▶ choisissez des ponceaux de taille adéquate et mettez-les au bon endroit
 - ▶ songez à utiliser des ponts mobiles, qui protègent les lieux et diminuent les déplacements et l'usure de la machinerie.

Pour éviter les dommages

Choix du moment

- ✓ Récoltez lorsque le sol est gelé l'hiver, ou encore à la fin de l'été ou au début de l'automne. Il faut faire très attention pendant les autres périodes de l'année. Il est préférable d'employer un cheval lors que le sol n'est pas sec.
- ✓ Évitez de récolter du printemps à la fin de juillet. Pendant cette période, le risque de dommages à l'écorce est le plus grand.

Communications

- ✓ Discutez! La meilleure façon d'éviter les malentendus est d'articuler vos attentes. Encore mieux, inscrivez les dans le contrat.
 - ▶ les débusqueurs doivent s'assurer de bien placer les sentiers, d'employer un treuil dans les endroits étroits et d'utiliser des arbres tampons pour protéger les arbres d'avenir qui restent dans les courbes des sentiers de débusquage.
 - ▶ il faut employer les bonnes techniques d'abattage pour éviter d'endommager les arbres qui restent, par exemple l'abattage séquentiel (réaction en chaîne) et la coupe des arbres de manière à ce que le gros bout soit face au sentier de débusquage.
- ✓ Effectuez une surveillance pendant et après la récolte en compagnie du conseiller en foresterie et du bûcheron.



Minimisez les dommages lors de la récolte, embauchez un conseiller pour surveiller les travaux!

QUESTIONS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ LORS DE LA RÉCOLTE DANS LES ZONES BOISÉES

Les pratiques non sécuritaires pendant l'abattage et l'élagage des arbres, le transport des grumes et la coupe du bois peuvent avoir des conséquences tragiques. La plupart des blessures graves et des décès peuvent être évités si on adopte des pratiques sûres.

Que vous travailliez sur votre terre à bois, dans vos champs ou dans votre grange, la sécurité en agriculture commence avec l'attitude. Une exploitation agricole sûre et bien organisée est également productive et rentable. L'entretien de l'équipement et des installations et la prudence pendant la production font faire de bonnes affaires. Les pratiques dangereuses ont entraîné des accidents inutiles.

La coupe et le débusquage du bois sont régis par le règlement sur la foresterie de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Les personnes qui coupent du bois doivent être qualifiées et savoir comment employer une scie à chaîne. Essentiellement, lorsque l'on effectue une exploitation forestière, cette partie de votre ferme devient un lieu de travail forestier et elle est sujette à la réglementation.

Les pratiques de travail sûres reposent sur une compréhension des dangers. Pour aider les agriculteurs à élaborer des programmes de sécurité pour leur exploitation et leurs employés, la Farm Safety Association offre des séances de formation sur place, l'inspection des lieux de travail et des auto-vérifications pour la ferme (programme de vérification de la sécurité en milieu agricole ou PVSMA). La Farm Safety Association a affiché de nombreux documents d'information sur de nombreux sujets sur son site Web, www.farmsafety.ca.

Un autre organisme, l'Association pour la sécurité au travail dans l'industrie forestière de l'Ontario, offre des renseignements sur la sécurité lors de la coupe du bois ainsi qu'une liste de formateurs pour la certification à l'emploi d'une scie à chaîne. Vous trouverez tous ces renseignements sur son site Web, www.ofswa.on.ca. Soyez prudent; suivez le cours sur l'emploi sécuritaire d'une scie à chaîne.



Nombre d'accidents peuvent être évités. La PGO la plus importante est sans doute de travailler de manière sûre en comprenant bien les dangers potentiels.



La récolte dans les peuplements sur pied comporte ses propres dangers. Soyez-en conscient avant de mettre votre scie à chaîne en marche.